



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2016
20 H 00

PROCES VERBAL

Le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ, Adjoint,
M. Gérard DURAND, Mme Isabelle CHATAIGNIER, Conseillers Délégués
Mme Fabienne HALET, M. Jean-Michel MAZURE, M. Gwenaël GRANDAIS, Mlle Stéphanie BOUTROS, Mme Sylvie VEILLARD.

Absents excusés : M. Jean-Pierre DAUPHIN, Mme Sylvie BODIN, M. Arnaud COLAS, M. Franck ORRIÈRE.

Pouvoir : M. Jean-Pierre DAUPHIN donne pouvoir à M. Louis MÉNAGER.

□□□□□

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Marie GUÉGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

□□□□□

QUESTION N° 1 – FINANCES

1-1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement : 592 150,48 €

Recettes de fonctionnement : 837 956,92 €

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 : 245 806,44 €

Dépenses d'investissement : 354 696,48 €

Recettes d'investissement : 682 802,04 €

Excédent d'investissement au 31 décembre 2015 : 328 105,56 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement : 60 538,64 €

Recettes de fonctionnement : 75 943,29 €

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 : 15 404,65 €

Dépenses d'investissement : 32 206,37 €

Recettes d'investissement : 27 315,13 €

Déficit d'investissement au 31 décembre 2015 : 4 891,24 €

ZONE D'ACTIVITES GERARD 2

Dépenses de fonctionnement : 605 648,44 €

Recettes de fonctionnement : 567 482,75 €

Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2015 : 38 165,59 €

Dépenses d'investissement : 1 117 207,44 €

Recettes d'investissement : 552 026,58 €

Déficit d'investissement au 31 décembre 2015 : 565 180,86 €

ZAC DE RIBERT

Dépenses de fonctionnement : 82 950,01 €

Recettes de fonctionnement : 82 950,68 €

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 : 0,67 €

Dépenses d'investissement : 165 900,02 €

Recettes d'investissement : 82 950,01 €

Déficit d'investissement au 31 décembre 2015 : 82 950,01 €

1-2 Affectation du résultat – Budget commune

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 de la commune, dont les résultats sont de 245 806,44 € en excédent de fonctionnement et de 328 105,56 € en excédent d'investissement, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

1068	RI - Excédent capitalisé	245 806,44 €
001	RI - Excédent d'investissement reporté	328 105,56 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette affectation et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les opérations correspondantes.

1-3 Maintien des taux d'imposition 2016

Le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le conseil municipal après délibération :

- décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 identiques à l'année 2015.
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

1-4 Affectation du résultat – Budget assainissement

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 du budget assainissement, dont les résultats sont de 15 404,65 € en excédent de fonctionnement et de 4 891,24 € en déficit d'investissement, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

002	RF - Excédent de fonctionnement 2015 reporté	10 404,65 €
001	DI - Excédent d'investissement 2015 reporté	4 891,24 €
1068	RI - Excédent de fonctionnement capitalisé 2015	5 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette affectation et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les opérations correspondantes

1-5 Budgets primitifs 2016

BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 830 578,00 €

Recettes de Fonctionnement : 830 578,00 €

Dépenses d'Investissement : 933 883,00 €

Recettes d'Investissement : 933 883,00 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement : 78 448,35 €

Recettes de fonctionnement : 78 448,35 €

Dépenses d'Investissement : 62 248,35 €

Recettes d'Investissement : 62 248,35 €

ZONE D'ACTIVITES GERARD 2

Dépenses de Fonctionnement : 662 308,55 €

Recettes de Fonctionnement : 662 308,55 €

Dépenses d'Investissement : 1 106 636,53 €

Recettes d'Investissement : 1 106 636,53 €

ZAC DE RIBERT

Dépenses de Fonctionnement : 1 235 500,68 €

Recettes de Fonctionnement : 1 235 500,68 €

Dépenses d'Investissement : 1 328 450,01 €
Recettes d'Investissement : 1 328 450,01 €

LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DU COURTIL »

Dépenses de Fonctionnement : 471 005,00 €
Recettes de Fonctionnement : 471 005,00 €

Dépenses d'Investissement : 500 000,00 €
Recettes d'Investissement : 500 000,00 €

1-6 Vote des subventions pour 2016

Le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2016. Le Conseil Municipal après avoir examiné l'ensemble des demandes reçues des différentes associations et après délibération, décide la répartition suivante :

OGEC :

Garderie	8 038 €
Cantine	17 274 €
Fournitures scolaires	4 727 €
APEL	1 800 €
Olympic	3 700 €
Club de l'amitié	1 800 €
Gymnastique volontaire	500 €
Vélo loisirs montreuil	430 €
A.C. – Soldats de France	680 €
Coup de pouce	250 €
Animation bibliothèque	650 €
Montreuil sur les planches	800 €
The Vallers dancers	300 €
Ker MSP	300 €

Amicale des donneurs de sang	60 €
ADAPEI	60 €
A.D.M.R.	670 €
FNATH	60 €
CCAS VITRÉ/CLIC	267,75 €
ADSPV – Bistrot mémoire	60 €
Restaurant du cœur	60 €
Solidarité Vitréenne EPISOL	200 €
1 jour, des métiers	60 €
Judo Club Pays de Vitré (5 enfants x 5 €)	25 €
Rue des Arts Festival désARTiculé	500 €
Loisirs Pluriel	100 €

ECOLES : 60€/élèves

- Chambre des métiers	2x52	104 €
- Lycée Le Taillandier	3x60	180 €
- Groupe St Exupéry	3x60	180 €

- Lycée hôtelier Le Guerche 3x57 171 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder au versement de ces subventions qui seront inscrites aux articles 6574 et 65741 du budget communal.

1-7 Participation dépenses de fonctionnement pour l'école privée de Montreuil sous Pérouse

Dans le cadre de la convention signée entre l'école et la commune, en date du 16 novembre 2007, pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association, le Maire demande au conseil municipal de fixer la participation pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 136 € pour les élèves de maternelle et de 369 € pour les élèves en classe élémentaire, ce montant étant le coût moyen départemental pour un élève du secteur public.

Le nombre d'élèves domiciliés à Montreuil sous Pérouse et hors commune, scolarisés à l'école privée (délibération 3-4 du 03 octobre 2014) au 1^{er} janvier 2016 étant de 31 en maternelle et de 49 en élémentaire, la participation de la commune à l'école au titre de la convention s'élève à 53 297 €, qui sera inscrite au budget primitif à l'article 6558.

Les versements s'effectueront d'avance au début de chaque trimestre.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

1-8 Participation dépenses de fonctionnement pour l'école privée de Servon-sur-Vilaine

Le Maire présente une demande émanant de l'école privée Sainte Marie de Servon-sur-Vilaine, sous contrat d'association, qui accueille un enfant de Montreuil-sous-Pérouse, en Unité Localisée pour l'Intégration Scolaire (ULIS).

Dans le cadre de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, la commune de résidence à l'obligation, sous certaines conditions, de participer aux charges de fonctionnement et d'entretien des élèves scolarisés hors de leur commune, au même titre que les élèves scolarisés dans la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser pour l'année scolaire 2015-2016, la somme de 369 € correspondant au coût moyen départemental pour un élève en élémentaire et charge le Maire d'effectuer le règlement et de signer tous les documents concernant ce

dossier.

1-9 Subvention exceptionnelle demandée par l'ALSH Montreuil-Landavran

Le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ALSH Montreuil-Landavran d'un montant de 324,70 euros.

Il rappelle le préjudice subi suite à l'effraction du local dans la salle des sports et le refus de l'assurance de prendre en charge le montant du préjudice subi.

Après délibération, le conseil municipal décide de rembourser le montant des deux factures correspondant au vol des denrées alimentaires prévues à l'occasion de la réception des parents soit 324,70 euros (factures de 205,20 euros + 119,50 euros).

1-10 Demande de subvention au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour les animations de la bibliothèque

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'animation pour enfants de 5 à 10 ans pour un montant estimé à 1 600 € pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la demande d'animation à la bibliothèque pour un montant maximum de 1 600€.
- Demande au Maire de solliciter la subvention au titre du volet 3 dans le cadre du contrat départemental de territoire 2011-2016 près du Conseil Départemental d'IV.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

1-11 Demande de subvention au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour l'achat de livres de la bibliothèque

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'achat de livres et périodiques pour enfants et adultes pour un montant d'achat estimé à 2 000 € pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la demande d'achat de livres et périodiques d'un montant maximum de 2 000€.
- Demande au Maire de solliciter la subvention au titre du volet 3 dans le cadre du contrat départemental de territoire 2011-2016 près du Conseil Départemental d'IV.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.